



Eclairage sur le site d'accèsion de Chambéry ...

Télécharger le dossier de candidature : <http://aura-handball.fr/elite-sportive/pole/pole-feminin>

Date limite de retour du dossier de candidature : **lundi 28 février 2022**

Journée « d'information » : la date sera précisée ultérieurement en fonction de l'évolution sanitaire.

Tests de sélection » : **mercredi 16 mars de 8h30 à 16h** (1^{ère} phase) et 26/27 avril (2^{ème} phase)

Responsable du site de Chambéry : Florian BOTTI - florianbotti@hotmail.fr

Rappel des objectifs du Pôle en site accession

- Permettre la réussite scolaire de l'élève.
- Permettre à la joueuse d'atteindre son meilleur niveau de pratique.
- Permettre aux joueuses les plus potentielles, d'intégrer le site excellence et/ou la sélection nationale U16.
Les 3 sites d'accèsion en (4^{ème}), 3^{ème}, 2^{de} de Chambéry, Clermont-Ferrand et Lyon ont pour objectif d'alimenter le site d'excellence de Valence en (2^{de}), 1^{ère}, terminales.

Hébergement

- Les élèves sont hébergés à l'internat du lycée Louis Armand dans des chambres individuelles (terminales), 2 à 3 (3^{ème}, 2^{de}, 1^{ère}). Une maîtresse d'internat veille au respect des règles de vie.
- Dans les internats, une salle de détente est équipée d'une télévision dont l'accès est réglementé.
- Les élèves rentrent dans leur foyer le vendredi après les cours (fin des cours à midi au lycée, 15h30 au collège) et réintègrent l'internat le dimanche soir ou le lundi matin.
- Le coût annuel de la pension complète est de **1 568,16€ (tarif 2021/22)**. La demi-pension peut être autorisée dans certains cas 3,90€ repas au lycée Louis Armand (tarif 2021/22).
- Des aides financières peuvent être accordées aux familles en difficulté dans le cadre du « Fonds Social des Lycéens ou Collégiens ».

Aspect scolaire

- L'orientation scolaire peut se faire en classe de 3^{ème} au collège Côte Rousse à côté du lycée ou en classe de seconde, premières en filière Générale.
- Les élèves des pôles sont regroupés dans des classes traditionnelles avec d'autres élèves.
- Des cours de soutien spécifiques aux élèves du pôle peuvent être mis en place en cas de besoin en journée au lycée.
- A l'internat, un tutorat / aide aux devoirs est organisé pour les élèves en difficulté 2 fois par semaine.
- Le suivi scolaire est assuré par JC AULAS (professeurs EPS) pour le lycée Louis Armand et collège Côte Rousse. La charge d'entraînement peut être réduite en cas de besoin.
- Le maintien en pôle d'accèsion est réétudié chaque année au regard des résultats scolaires, du travail personnel fourni et des progrès sportifs réalisés.

Les résultats obtenus du site de Chambéry

	De 2008 à 2013	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	Total
Réussite au Bac	35 sur 35	6 sur 6	7 sur 7	8 sur 9	8 sur 8	4 sur 4	2 sur 2	1 sur 1	0 sur 0	71 / 72 98,63 %
Passage en classe sup.	NC	NC	NC	NC	25 sur 25	25 sur 25	25 sur 25	20 sur 20	23 sur 23	100%

Aspect sportif

- Une cotisation annuelle de 150€ sera demandée aux élèves pour contribuer à la gestion sportive du Pôle.
- Les joueuses du Pôle restent licenciées dans leur club (entraînement le vendredi soir et compétition le week-end).
- Les horaires d'entraînement en handball et préparation physique au sein du site d'accession sont les suivants :

✓ lundi		17h/18h30 HB (3 ^{ème} /2de/1ères)
✓ mardi	15h45/17h15 HB (2de/1ères)	17h/18h30 HB (3 ^{ème})
✓ mercredi	15h30/16h30 Spé. GB + PP	16h30/18h HB (3 ^{ème} /2de/1ères)
✓ jeudi	15h45/18h30 HB & PP (3 ^{ème})	15h45/18h30 PP & HB (2de/1ères)
- Les horaires d'EPS et le menu sont aménagés afin d'optimiser la préparation physique, les cours sont assurés par Didier ROCHETTE (professeur EPS) : lundi 15h/17h (2de), jeudi 8h/10h (1ères)
- Les joueuses pourront être sélectionnées à des stages régionaux, compétitions inter Ligues (3^{ème}, 2de), Echange Franco-Allemand, inter Pôles pour les joueuses listées (2de).
- Les joueuses les plus potentielles pourront être sélectionnées au stage national : SN U16 (14-15 ans).

↳ Les performances sportives du Pôle de Chambéry

2010 : Vice-championne de France Inter-pôles
2011 : 10^{ème} aux championnats de France inter-pôles
2012 : 6^{ème} aux championnats de France inter-pôles
2013 : 11^{ème} aux championnats de France inter-pôles
2014 : 2^{ème} aux inter-pôles de la zone sud est.
2015 : 1^{er} aux inter-pôles de la zone sud est.
2016 : 3^{ème} aux inter-pôles de la zone sud est.
2017 : 2^{ème} aux inter-pôles de la zone sud est.
2018 : 7^{ème} au championnat de France inter-pôles (équipe AURA)
2019 : 5^{ème} au championnat de France inter-pôles (équipe AURA – site excellence de Valence)
2020 : 6^{ème} au championnat de France inter-pôles (équipe AURA – site excellence de Valence)

↳ Les sélections nationales et le professionnalisme

De nombreuses joueuses issues du Pôle espoirs handball féminin AURA sont parvenues à accéder en Centre de Formation ou en Division 2 puis en LFH avec le plus souvent un contrat de joueuse professionnelle. Les plus talentueuses ont atteint plus tard la consécration en équipe de France A.

Pour le site de CHAMBERY :

- ✓ France A : Amandine LEYNAUD, Marion LIMAL
- ✓ LFH 2021/22 : Amandine LEYNAUD (Hongrie), Andréa NOVELLAN, Djazz CHAMBERTIN, Sabrina ZAZAI, Hélène FALCON
- ✓ Centre de Formation 2021/22 : Charlène SERVANT

Aspect médical

- Corentin ROOSE est le médecin référent du site de Chambéry. Les blessées se rendent à son cabinet au COTS FODERE.
- Deux kinésithérapeutes interviennent 2 fois par semaine pendant l'entraînement pour la prévention : Damien FAYOLLE et Jorane CHARTIER les lundi et jeudi de 16h30 à 18h30.
- Une psychologue, Virginie JACOB effectue un suivi des athlètes en cas de besoin et à la demande.
- Didier ROCHETTE (professeur EPS) gère la coordination du suivi médical et la planification des examens de la SRM (Surveillance Réglementaire Médicale).

Orientation

- A chaque fin d'année scolaire, il sera proposé une orientation à la joueuse en concertation avec elle et ses parents :
- 1) Maintien en Pôle AURA avec proposition de basculer sur le site d'excellence en tant que joueuse listée « excellence ».
 - 2) Maintien en site d'accession du Pôle AURA en tant que joueuse listée « accession ».
 - 3) Maintien dans un des sites du Pôle AURA en tant que joueuse « non listée » afin de poursuivre sa scolarité et sa formation sportive.
 - 4) Non maintien en Pôle AURA avec proposition de poursuivre ou pas la scolarité dans l'établissement (internat non garantit).
 - 5) Quelle que soit la proposition d'orientation, la joueuse et sa famille auront la possibilité de réintégrer l'établissement de secteur.